

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars,
Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	25 +	29 4
Total des voix : 72		

Etaient présents :

23 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI : Châteauneuf ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Noël GIRAUD : Peyroules ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Noël STARK : La Bastide ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Maxime AUDIBERT : Rougon ; François GERIN-JEAN : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Bernard CLAP : Trigance ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE

Date de convocation :
16/03/2017

Délibération n°
17_03_CS2_01

Etaient représentés :

4 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET, Aiguines, à Bernard CLAP ; Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue, à Arlette RUIZ ; Michel OPPOSITE, Régusse, à Hervé PHILIBERT ; Bernard MAGNAN, Valensole à Jacques ESPITALIER

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2016, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	420 123,40	3 600 144,73	4 020 268,13
Recettes nettes de l'exercice (b)	111 909,49	2 575 456,04	2 687 365,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	420 123,40	3 600 144,73	4 020 268,13
Dépenses nettes de l'exercice (d)	189 676,96	2 651 402,73	2 841 079,69
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
Excédent (b) - (d)			
Déficit (d) - (b)	77 767,47	75 946,69	153 714,16

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2016 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP Président ne participant pas au vote), les membres du comité syndical :

- Approuvent le compte administratif 2016 et sa conformité au compte de gestion 2016 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers ;
- Arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le **11 AVR. 2017**
et publication ou notification
du **- 5 AVR. 2017**



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars,
Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	25 +	29 4
Total des voix : 72		

Etaient présents :

23 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI : Châteaueux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Noël GIRAUD : Peyroules ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Noël STARK : La Bastide ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean- Paul ROUX : Le Bourguet ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Maxime AUDIBERT : Rougon ; François GERIN-JEAN : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Bernard CLAP : Trigance ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE

Date de convocation :
16/03/2017

Délibération n°
17_03_CS2_02

Etaient représentés :

4 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET, Aiguines, à Bernard CLAP ; Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue, à Arlette RUIZ ; Michel OPPOSITE, Régusse, à Hervé PHILIBERT ; Bernard MAGNAN, Valensole à Jacques ESPITALIER

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA REGIE ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2016 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	245 619,00	111 375,00	356 994,00
Recettes nettes de l'exercice (b)	50 000,00	87 386,28	137 386,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	245 619,00	111 375,00	356 994,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	52 433,60	65 697,00	118 130,60
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
Excédent (b) – (d)		21 689,28	19 255,68
Déficit (d) – (b)	2 433,60		

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2016 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP Président ne participant pas au vote), les membres du comité syndical :

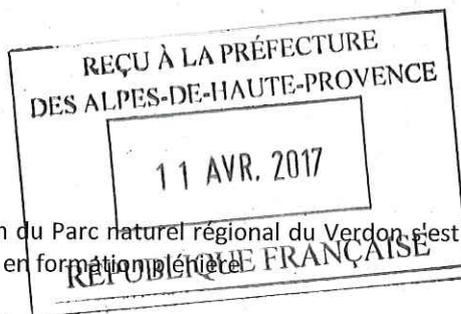
- Approuvent le compte administratif 2016 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés et sa conformité au compte de gestion 2016 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers ;
- Arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le **11 AVR. 2017**
et publication ou notification
du **- 5 AVR. 2017**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars,
 Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	25 +	29
Total des voix : 72		

Etaient présents :

23 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Colette LOCATELLI** : Blioux ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Bernard BELLINI** : Châteauvieux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Noël STARK** : La Bastide ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Jean- Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Maxime AUDIBERT** : Rougon ; **François GERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE

Date de convocation :
16/03/2017

Délibération n°
 17_03_CS2_03

Etaient représentés :

4 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET, Aiguines, à **Bernard CLAP** ; **Jean-Pierre HERRIOU**, Moissac-Bellevue, à **Arlette RUIZ** ; **Michel OPPOSITE**, Régusse, à **Hervé PHILIBERT** ; **Bernard MAGNAN**, Valensole à **Jacques ESPITALIER**

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DU PARC DE L'EXERCICE 2016 AU BUDGET 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2017 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 les membres du Comité syndical délibèrent comme suit, sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016 :

	Résultat de clôture 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture cumulé 2016	Restes à réaliser	Inscription au budget 2017
Investissement	60 500,17	-77 767,47	-17 267,30	En dépenses : 13 476,25	-17 267 € au compte D001
				En recettes : 42 985,08	
Fonctionnement	1 010 934,28	-75 946,69	934 987,59		934 987,59€ au compte R002

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 le **11 AVR. 2017**
 et publication ou notification
 du **5 AVR. 2017**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP





L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	25 +	29
Total des voix : 72		

Etaient présents :

23 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blioux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI : Châteaueux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Noël GIRAUD : Peyroules ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Noël STARK : La Bastide ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean- Paul ROUX : Le Bourguet ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Maxime AUDIBERT : Rougon ; François GERIN-JEAN : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Bernard CLAP : Trigance ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE

Date de convocation :
16/03/2017

Délibération n°
 17_03_CS2_04

Etaient représentés :

4 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET, Aiguines, à Bernard CLAP ; Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue, à Arlette RUIZ ; Michel OPPOSITE, Régusse, à Hervé PHILIBERT ; Bernard MAGNAN, Valensole à Jacques ESPITALIER

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET 2016 DE LA REGIE AU BUDGET 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2017 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

les membres du Comité syndical délibèrent comme suit, sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés:

	Résultat de clôture 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture cumulé 2016	Restes à réaliser	Inscription au budget 2017
Investissement	18 112,00	-2433,60	15 678,40	28 821,34	15 678,40 € au compte R001
				32 263,69	
Fonctionnement	-14 010,17	21 689,28	7 679,11		7 679,11€ au compte 002 R

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 le 11 AVR. 2017
 et publication ou notification
 du - 5 AVR. 2017

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Le Président :
 Bernard CLAP





L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars,
 Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	25 + 4	29
Total des voix : 72		

Etaient présents :

23 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Colette LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Bernard BELLINI** : Châteauneuf ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Noël STARK** : La Bastide ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Maxime AUDIBERT** : Rougon ; **François GERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE

Date de convocation :
16/03/2017

Délibération n°
 17_03_CS2_05

Etaient représentés :

4 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET, Aiguines, à **Bernard CLAP** ; **Jean-Pierre HERRIOU**, Moissac-Bellevue, à **Arlette RUIZ** ; **Michel OPPOSITE**, Régusse, à **Hervé PHILIBERT** ; **Bernard MAGNAN**, Valensole à **Jacques ESPITALIER**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON POUR L'EXERCICE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2017, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	3 348 530,00	2 413 542,41
Résultat de fonctionnement reporté		934 987,59
Total section de fonctionnement	3 348 530,00	3 348 530,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2017	1 115 919,45	1 103 677,92
Restes à réaliser de l'exercice précédent	13 476,25	42 985,08
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 267,30	
Total section d'investissement	1 146 663,00	1 146 663,00

BUDGET TOTAL	4 495 193,00	4 495 193,00
---------------------	---------------------	---------------------

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2017 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.

... / ...

- Décident d'attribuer au budget autonome de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés 2017 :
 - Une dotation de fonctionnement non remboursable de 40 000,00 €
 - Une dotation d'investissement non remboursable de 50 000,00 €
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2017.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le **11 AVR. 2017**
et publication ou notification
du **5 AVR. 2017**.

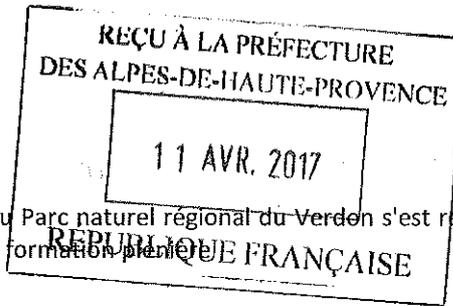
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	25 +	29 4
Total des voix : 72		

*Etaient présents :*25 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI : Châteaueux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Noël GIRAUD : Peyroules ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Noël STARK : La Bastide ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean- Paul ROUX : Le Bourguet ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Maxime AUDIBERT : Rougon ; François GERIN-JEAN : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Bernard CLAP : Trigance ; Christiahe PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE

Date de convocation :
16/03/2017

Délibération n°
17_03_CS2_06*Etaient représentés :*4 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET, Aiguines, à Bernard CLAP ; Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue, à Arlette RUIZ ; Michel OPPOSITE, Régusse, à Hervé PHILIBERT ; Bernard MAGNAN, Valensole à Jacques ESPITALIER

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES VERDON POUR L'EXERCICE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la Régie, le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2017 de la Régie, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	80 819,00	73 139,89
Résultat de fonctionnement reporté		7 679,11
Total section de fonctionnement	80 819,00	80 819,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2017	304 401,66	285 280,91
Restes à réaliser de l'exercice précédent	28 821,34	32 263,69
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		15 678,40
Total section d'investissement	333 223,00	333 223,00

BUDGET TOTAL	414 042,00	414 042,00
---------------------	-------------------	-------------------

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2017 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.

... / ...

- Décident de reverser au budget principal du PNR Verdon la somme forfaitaire de 5000 € correspondant à une participation aux charges de structure ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2017.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le **11 AVR. 2017**
et publication ou notification
du **05 AVR. 2017**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	25 +	29 4
Total des voix : 72		

Etaient présents :

25 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Colette LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Bernard BELLINI** : Châteauneuf ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Noël STARK** : La Bastide ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Jean- Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Maxime AUDIBERT** : Rougon ; **François GERIN-JEAN** : St André les Alpes ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :

Delphine BAGARRY, conseil département 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE

Date de convocation :
16/03/2017

Délibération n°
17_03_CS2_07

Etaient représentés :

4 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET, Aiguines, à **Bernard CLAP** ; **Jean-Pierre HERRIOU**, Moissac-Bellevue, à **Arlette RUIZ** ; **Michel OPPOSITE**, Régusse, à **Hervé PHILIBERT** ; **Bernard MAGNAN**, Valensole à **Jacques ESPITALIER**

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DE PRESTATIONS PEDAGOGIQUES A LA FERME CAPRINE DE VALX

Annule et remplace celle enregistrée en Préfecture le 12.06.2017 suite à une erreur matérielle de saisie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et notamment son article 12 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire

Les membres du comité syndical à l'unanimité, décident :

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service administratif du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon **pour la vente de prestations pédagogiques à la ferme caprine de Valx – Moustiers Sainte Marie**

ARTICLE 2 - Cette régie est installée au siège du Parc – domaine de Valx - 04360 Moustiers Sante Marie

ARTICLE 3 - La régie fonctionne durant l'année civile.

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

- **Animation simple (type visite)**
- **Atelier nécessitant l'achat de matières premières**



- ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
- 1° : espèces;
 - 2° : chèques;
- elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance extraite d'un journal à souches P1RZ.
- ARTICLE 6 - L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.
- ARTICLE 7 - Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur.
- ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1000 €.
- ARTICLE 9 - Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par trimestre.
- ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre.
- ARTICLE 11 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;
- ARTICLE 12 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur
- ARTICLE 13 - Le(s) mandataire(s) suppléant(s) ne percevra(vront) pas d'indemnité de responsabilité.
- ARTICLE 14 - Le Président du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon et le comptable public assignataire de Riez-Moustiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Les membres du comité syndical à l'unanimité :

- Chargent les membres du Bureau du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes du PNR Verdon, et notamment d'en fixer les tarifs de vente ;
- Autorisent le Président à prendre les arrêtés nécessaires à l'institution de cette régie de recettes et à signer toute pièce utile.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2017

Application agréée E-legalite.com

004-25 04 01 072-2017 03 29-17_03_CS2_07B-DE